

Envoi par courriel et télécopieur : 418-643-3619

Québec, le 29 juin 2007

M<sup>me</sup> Ruth Lamontagne, chargée de projet  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet :   Projet d'amélioration du réseau routier à Vaudreuil-Dorion**

Madame,

La commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier désire obtenir l'information complémentaire suivante :

Dans sa résolution 07-06-661 du 18 juin 2007 (DQ1.1), le promoteur souligne qu'il entend protéger le boisé Charlot, pour une superficie de 18 960,70 m<sup>2</sup>, considérant : « *les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant les milieux humides existants sur le lot [1 544 632] et de compenser 7 200 m<sup>2</sup> ailleurs sur le territoire en milieu terrestre* ». La commission aimerait connaître les règles du Ministère qui encadrent les moyens de compensation, notamment pour les milieux humides. Le cas échéant, la commission demande au Ministère de déposer tout document faisant état des critères et des moyens de compensation.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission